

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Le Parlement a voté un amendement dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) qui prévoit un signal positif concernant les revendications salariales du secteur de l'aide à domicile. Les revendications salariales du secteur de l'aide à domicile sont de 150 M€ à partir d'avril 2021.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Il est à noter que les revendications salariales du secteur de l'aide à domicile sont de 150 M€ à partir d'avril 2021. Les revendications salariales du secteur de l'aide à domicile sont de 150 M€ à partir d'avril 2021.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

25 janvier 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://soinsinfirmiersmaconnais71.com/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour-le-secteur-de-laide>

Liens

[1] <https://soinsinfirmiersmaconnais71.com/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour-le-secteur-de-laide>